

## PRÉPARER UN CHANTIER À PROXIMITÉ D'ARBRES

▪ Les chantiers peuvent causer des dommages irréversibles aux arbres situés à proximité. Un chantier se déroulant à moins de 15 mètres d'un arbre nécessite la mise en place de mesures particulières afin de le protéger.

**Pour rappel, le système racinaire est plus étendu que le houppier, partie visible de l'arbre.**

▪ Toute altération d'une partie de l'arbre affecte l'ensemble de l'organisme, à plus ou moins long terme. Les parties vitales de l'arbre où circulent les sèves se trouvent juste sous l'écorce. Une blessure, même superficielle, sur les tiges ou les racines peut avoir de graves conséquences sur l'état sanitaire de l'arbre (développement de maladies et champignons).

▪ **Un arbre ayant subi des dommages sur sa partie non visible (les racines) présente un défaut caché et devient ainsi un danger pour les usagers dont l'ampleur ne peut être appréciée.** Ainsi, chaque intervenant à proximité des arbres sur l'espace public (concessionnaire, entreprise de BTP, promoteur...) doit suivre rigoureusement les prescriptions de la Ville en termes de protection de l'arbre, données et décrites dans la présente charte.

**La responsabilité des intervenants est engagée en cas d'atteinte au patrimoine arboré ou d'accident.**



**L'arbre doit être considéré comme un réseau vivant, avec une partie aérienne et une partie souterraine.** Chaque partie de l'arbre, tronc, branches, racines, doit être protégée, chacune jouant un rôle fondamental dans la nutrition de l'arbre, son ancrage au sol, sa tenue mécanique, donc par conséquent sur la sécurité du public.



TRAVAUX DE RÉFECTION DES REVÊTEMENTS À PROXIMITÉ DES PLATANES, PROMENADE DU PEYROU (SOURCE : POUSSE CONSEIL)



TRAVAUX DE RÉFECTION DES REVÊTEMENTS À PROXIMITÉ DES PLATANES, PROMENADE DU PEYROU (SOURCE : POUSSE CONSEIL)

## PRÉPARER UN CHANTIER À PROXIMITÉ D'ARBRES

## CE QU'IL FAUT FAIRE

- **Avant le chantier, informer le service gestionnaire de l'arbre de la Ville de Montpellier, afin de définir les mesures de protection** à mettre en place suivant la nature des travaux et les caractéristiques des arbres. Il faut anticiper le chantier en phase d'étude, afin d'adapter le projet aux arbres présents (en se tenant au maximum à distance et en cherchant les solutions les moins impactantes).
- **Réaliser un diagnostic de l'état phytosanitaire et mécanique des arbres** et éventuellement un suivi avant, pendant et après le chantier. Un expert externe peut être missionné.
- Mettre en place le dispositif de protection défini avec la Ville pour les parties aériennes et souterraines pendant toute la durée du chantier et veiller à son état.

## FICHE TRAVAUX 1 &gt; 6

- Mettre en place des mesures prophylactiques pour protéger les arbres des maladies.
- **Passer par un professionnel certifié et agréé pour la coupe et taille de branches ou racines.**
- **Avertir immédiatement la Ville en cas de blessure.**
- Dans le cas particulier du platane, déclarer le chantier auprès de la DRAAF, en raison de l'éventuelle présence de chancre coloré, et suivre les mesures appropriées.
- Laisser le chantier propre.

## CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Couper des racines de plus de 3 cm de diamètre, sans autorisation expresse de la Ville.
- Couper des branches de plus de 5 cm de diamètre, sans autorisation expresse de la Ville.
- Déchausser ou remblayer au pied de l'arbre.
- Intervenir près du tronc sans précaution préalable pour terrasser, remblayer, circuler, stocker.
- Verser des produits issus du chantier au pied de l'arbre, accrocher tout objet, par quelque moyen qui soit, à son tronc ou ses branches.
- **En cas de préjudice porté à l'arbre, la Ville de Montpellier se réserve le droit d'appliquer un procès-verbal d'indemnité au responsable du préjudice, calculé sur le fondement du barème adopté par délibération du conseil municipal annuellement.**

À titre d'exemple, un platane au centre-ville de 140 cm de circonférence de tronc est estimé à 8 000 € (barème voté en 2020).



CHUTE DE PLATANE, RUE DES NARCISSES



CHUTE D'UN PEUPLIER (TEMPÊTE DU 03/01/2018) SUITE À DES TRAVAUX DE VOIRIE À PROXIMITÉ 4 ANS PLUS TÔT - RACINES SECTIONNÉES, POURRITURE DU COLLET, AVENUE FABRE DE MORLHON